

MONTSAUCHE-LES SETTONS **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2022**



Date de la convocation : 9 juin 2022

Nombre de membres :
en exercice : 14
présents : 10 - votants : 12 - absents : 4

Etaient présents : Mme LECLERCQ ; Mmes GASPARD ; HABERT ; RACITI ; BILLIER ; MAHÉ-JANSSEUNE ; MM. GIRARD ; JACQUEMANT ; SIMONNET ; BOUCHER formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Mme GOUSSOT (a donné procuration à Mme LECLERCQ) Mme BOUCHÉ-PILLON (a donné procuration à Mme MAHE-JANSSEUNE); Mme MEYER ; M. MORIZOT

M. Pierre JACQUEMANT a été nommé secrétaire

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20h00, le Conseil Municipal pourra valablement délibérer.

✦ **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 12 avril 2022**

Adopté en l'état

✦ **Choix du nom de la maison intergénérationnelle :**

Lors de plusieurs rencontres, des noms ont été proposés et votés pour la maison intergénérationnelle par les locataires, les collégiens et les habitants de la commune. Les noms qui ont recueillis le plus de vote sont proposés au conseil municipal qui choisit « Les Coquelicots » par 7 voix pour et 3 voix contre.

✦ **Annulation de l'affectation des résultats des budgets de la commune, eau et assainissement et nouvelles affectations :**

Suite à une erreur matérielle (transmission d'un tableau erroné) les budgets de la commune, eau et assainissement sont transmis à nouveau avec les tableaux correspondants.

✦ **Décision Modificative n°1 budget assainissement**

Afin de pouvoir régler la facture de 3 252.00 euros de Monsieur CHOPIN, il convient d'allouer des crédits supplémentaires au chapitre 011 à hauteur de 2 200.00 euros.
Le Conseil Municipal approuve le virement de crédit à l'unanimité.

✦ **Décision Modificative n°1 budget commune**

Afin de pouvoir régler les factures de toutes les associations, il convient d'allouer des crédits supplémentaires au compte 6574 à hauteur de 1 240.00 euros.
Le Conseil Municipal approuve le virement de crédit à l'unanimité.

✦ **Participation au voyage scolaire :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les élèves de l'école des Eaux Vives partent en voyage scolaire à la Turballe, des crédits ont été prévus au budget afin d'aider les familles. Une aide de 50.00 euros par enfant, pour 22 enfants pour un total de 1 100.00 euros. Oui cet exposé, le conseil municipal à l'unanimité approuve le versement de l'aide.

✦ **Possibilité de vente de l'emprise d'un pylône télécom**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise Hivory a fait une proposition d'achat de l'emprise d'un pylône SFR situé parcelle AM 222 (environ 50m2). Pour le moment l'entreprise paye un loyer annuel de 4 000.00 euros, la proposition d'achat se monte à 40 000.00 euros net vendeur. Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas vendre l'emprise et de continuer à percevoir les loyers.

✦ **Avenant au contrat d'un agent contractuel sur un emploi permanent d'adjoint technique territorial pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Article 3-2 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du projet de changement d'indice d'un agent communal en raison des tâches effectuées. Madame le Maire propose de porter les indices à 401 Indice brut et 363 indice majoré. Les autres conditions du contrat restent inchangées.

Oui l'exposé de Mme le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cet avenant à l'unanimité.

✦ **Recrutement d'un emploi d'adjoint technique territorial pour accroissement temporaire d'activité.**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que compte tenu d'un accroissement temporaire d'activité (travaux de tonte et d'entretien d'espace vert) il convient d'embaucher. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le recrutement d'un agent du 7 juin 2022 au 31 août 2022 à temps complet, indice brut 351, indice majoré 328.

✦ **Réflexion sur la réfection du stade :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des subventions proposées pour les JO de Paris 2024, le stade pourrait être remis à neuf. Des questions subsistent : sur qui portera le projet : la commune ou la communauté de communes et quelles seront les possibilités de subventions. Ce ne sera pas possible avant 2023 dans tous les cas.

✦ **Délibération relative à la réforme de la publicité des actes des collectivités :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la réforme de la publicité des actes des collectivités qui a posé le principe de la publication des actes par voie électronique. En tant que commune de - 3500 habitants, il est possible de choisir la manière de publier soit par affichage papier, soit par mise à disposition des documents, soit par publication électronique sur le site de la commune. Il est proposé au conseil municipal d'opter pour la modalité de

publicité suivante : publicité des actes de la commune par affichage. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter cette proposition.
Cette réforme comporte d'autres modifications dont entre-autres le compte-rendu qui sera remplacé par une liste des délibérations publié dans un délai d'une semaine après le Conseil Municipal. Egalement le PV qui sera disponible après approbation du Conseil Municipal suivant. En plus des informations habituelles il comportera notamment les demandes de scrutin particulier, les résultats de scrutin (avec noms des votants et sens des votes).

↳ **Motion santé Nièvre :**

Délibération pour alerter le Président de la République sur l'effondrement du système de santé en Nièvre et le danger que cela fait courir aux populations. Oui l'exposé de Mme le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'approuver cette motion à l'unanimité.

↳ **Schéma directeur pour l'eau potable et l'assainissement :**

Les marchés publics sont terminés, les offres ont été reçues et transmises à Nièvre Ingénierie pour analyse.

↳ **Accueil d'un enfant en maternelle résidant sur une autre commune :**

Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner pas de suite positive à la demande d'accueil de l'enfant à cause du cout et des effectifs prévisionnels pour la rentrée 2022. Vote : contre 7 et abstentions 3.

Questions diverses :

↳ **Plan Local d'Urbanisme :**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que l'état a donné son accord pour sa subvention, comme prévue, à hauteur de 30%.

↳ **Adhésion Station Verte :**

La commune est adhérente de l'association Station Verte pour 850.00 euros par an, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de réfléchir à cette souscription pour l'an prochain.

↳ **Travaux de l'école :**

Les travaux du parking, du mur et du grillage seront effectués pendant l'été.

↳ **Panneau Parc Naturel Régional Morvan :**

Le panneau, à destination des piétons, sera placé place Marcel Mariller vers l'hôtel à insectes.

↳ **Convocation Commission de Contrôle des Impôts Directs CCID :**

Suite à la réforme de la taxe sur les locaux professionnels et commerciaux la commission va se réunir.

↳ **Hébergement des gendarmes réservistes pour l'été :**

Les gendarmes réservistes seront hébergés à la gendarmerie, les repas restent à la charge de la commune au prorata du nombre d'habitants, Madame le Maire signera prochainement la convention.

↳ **Cheminement pédestre des parkings (salle des fêtes et Crédit Agricole) vers la place du marché :**

Le terrain appartient à la Sauvegarde 58, Monsieur Laurendeau va interroger la commission pour permettre l'utilisation du chemin pour les habitants.

↳ **Championnat de France de VTT scolaire :**

Une des équipes du collège de Montsauche est arrivée 2^e au Championnat de France VTT, cérémonie le 20 juin.

↳ **Repas du Conseil Municipal :**

Lieu à définir, peut-être sur fin août.

↳ **Réunion Parc Naturel Régional Morvan, objectif : territoire à énergie positive.**

Mme Raciti élue référente de la commission expose que le Parc travaille sur des projets pour devenir un territoire à énergie positive, notamment par l'utilisation de panneaux photovoltaïques. Montsauche pourrait être intégrée à ce projet.

Question de Laurent Boucher : les agriculteurs qui ont des surfaces de toit importantes pourraient participer ?

Réponse de Jessica Raciti : les agriculteurs doivent se tourner vers la chambre d'agriculture.

↳ **Fonds Façade :**

Réunion prévue le 24 juin, accord-cadre avec le département.

Séance levée à 22h00.

Le Maire

Marie LECLERCQ

